

DELIBERATION N° 169-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 septembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Eric BALME.

Présents :

SAVIGNON Joseph	FERREIRA Michel	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	JOUBERT Thierry	GRAND Florence
BLANC André	BONNIER Eric	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	BARI Nadine	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	PONCET Denis
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
PREVOT Fabienne	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	FOGLIA Maxence
ROBERT Philippe	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	THIBAUD David
MASLO Raymond	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	
ROSSI Angélique	MENDEZ-DIAZ Philippe	BALME Eric	

Absents excusés représentés : MULYK Fabien (pouvoir à SERRE Emmanuel), SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), CHATTARD Arnaud (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), GONNORD Franck (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), DURAND Bernard (pouvoir à LAURENS Patrick), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SAURAT Coraline), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 50
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de délégués votants : 60

OBJET : DISPOSITIF « FINANCER MON INVESTISSEMENT – COMMERCE ET ARTISANAT » : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A GT CREATION A LA MOTTE D'AVEILLANS – M. GUILLAUME TOUCHE

Vu la délibération n° 155-24 actant le règlement et les modalités d'utilisation du dispositif « Financer mon investissement »

Rappel du dispositif :

- Financement conjoint de la CCM (10% de subvention plafonnée à 3 000 €) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (20% de subvention plafonnée à 6 000 €)
- *Règlement :* Ce dispositif est destiné à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public, dans l'objectif de redynamiser les centres-villes et bourgs-centres.

Les crédits inscrits au budget pour l'année 2025 s'élèvent à 15 000 €.

Nom du dirigeant : M. Guillaume TOUCHE

Nom de l'entreprise : GT Création (micro-entreprise créée le 23/05/2024)

Adresse de l'entreprise : 2 route du Clodit 38770 La Motte d'Aveillans

Organisation de l'activité :

Guillaume TOUCHE travaille seul. Sa micro-entreprise est son activité principale et son unique activité.

Produits services proposés : Gravure et découpe laser, impression 3D, réparation de divers objets, formation en fablab. La clientèle est très variée : particuliers, entreprises privées, collectivités, hôpitaux. Guillaume TOUCHE a intégralement aménagé le rez-de-chaussée de son habitation pour le dédier à son activité : Un espace de vente et d'exposition avec vitrine, une salle de formation. Un parking pour les clients est accessible à 20 mètres de l'atelier.

GT Création se situe à proximité du musée de la Mine Image.

Objet de la demande de subvention :

Guillaume TOUCHE développe ses activités et propose en plus, dans le cadre de sa nouvelle micro-entreprise, de la formation en fablab et de la découpe laser (depuis juin 2024).

Pour parfaire son équipement matériel et proposer une prestation adaptée, il souhaite investir dans 2 nouvelles machines permettant de travailler le bois et le métal (découpe acier sur CNC « commande numérique par ordinateur », soudure par laser galvo « marquage à grande vitesse et précis »).

Outils de production : machines de découpe laser métal et bois = 16 898 € TTC

Financement du projet :

Besoins : 16 898 €	Ressources : 16 898 €
	CCM : 1 689,80 € (10%)
	Région : 3 379,60 € (20%)
	Autofinancement : 11 828,60 €

Une demande de subvention est déposée auprès de la CCM pour un montant de 1 689,80 € (10% des dépenses éligibles TTC) et 3 379,60 € (20% des dépenses éligibles TTC) auprès de la Région.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 689,80 € maximum à GT Création, M. Guillaume Touche ;
- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Economie-Emploi (Matheysine Développement) de la CCM à l'article c/65742 ;
- ➔ **DIT** que cette subvention est conditionnée à l'aide octroyée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, conformément au règlement commun adopté.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 25 septembre 2025

La Présidente,

Coraline SAURAT

